



CABINET CHORFI ORGANISE UN SEMINAIRE DE FORMATION CONSACRE AU THEME :

**PROCÉDURE DE DÉCLARATION RECTIFICATIVE PRÉVUE
À L'ARTICLE 221 BIS ET DE TAXATION D'OFFICE PRÉVUE
À L'ARTICLE 228 DU CGI**

Date : Le 22 Octobre 2020 de 9h30 à 14h30

OBJECTIFS DE FORMATION :

- PROCEDURES POUR LE DEPOT DES DECLARATIONS RECTIFICATIVES « Art 221 Bis du CGI »
- PROCEDURE DE TAXATION D'OFFICE « Art 228-II » Art 221 Bis I ET II du CGI »

PUBLIC CONCERNE :

- Experts Comptables, Comptables agréés, Directeurs financiers,
- Cadres Comptables d'entreprises, chefs Comptables.
- Directeurs et collaborateurs des ressources humaines
- Professionnels de la comptabilité et de la paie, collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable, fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises.

RESPONSABLE ET CONFERENCIER :

Monsieur **MOHAMED CHORFI** Expert-comptable, Commissaire aux comptes, ex-membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF),

Ex-enseignant à l'école des Impôts de Casablanca.

Monsieur **MOHAMED CHORFI** a plus de **40 ans d'expérience** dans les domaines de conseil juridique et fiscal, audit et organisation comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en fiscalité immobilière.

Domaines d'expertises :

- Formation et Séminaires
- Conseil Juridique et Fiscal

SEMINAIRE COMPRENANT :

- Remise des documents « **Support + Annexes + Cas pratiques + Déclarations Fiscales + Organigrammes** »
- Attestation de Formation

METHODE : Exposés illustrés de cas pratiques avec corrigés.

- ✓ Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant
- ✓ Notre cabinet est éligible aux Contrats Spéciaux de Formation (OFPPT) sous le **Numéro 1796335**